

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 3 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 3 novembre 2022 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Sylvie Blais et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois et François Beaudin

Assiste également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Marc-Aurèle Blais est absent de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022-11-328 1. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à payer 10% du PSL (programme supplément au loyer) pour Les Habitations Port-Daniel-Gascons dans le cadre du programme d'Accèslogis et autorise le maire et le directeur général, à signer l'entente entre la Société d'Habitation du Québec, la municipalité de Port-Daniel-Gascons et l'Office Municipal d'Habitation

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-329 2. BILLETS AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS DU ROCHER PERCÉ

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons prenne quatre billets d'une valeur de 75\$ chacun au profit de la fondation du CSSS du Rocher-Percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-330 3. PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – ARÉNA

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé à l'accueil pour l'aréna se terminant le 26 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu six candidatures et que 2 candidates ont passé une entrevue verbale;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a fait ses recommandations au conseil municipal :

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de madame Wendy McInnis au poste de préposée à l'accueil pour l'aréna selon les conditions inscrites à l'affichage du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-331 4. OFFRE DE TERRAIN PAR MONSIEUR ALAIN CORMIER

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Accepte l'offre de monsieur Alain Cormier pour le terrain situé au 542, route 132 Port-Daniel pour la somme de 1\$ et autorise le maire et le directeur général à signer tous documents relatifs à cette offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-332 5. DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a accepté de prêter à titre gratuit, à la Fabrique de Port-Daniel, la salle communautaire du Complexe Municipal pour leur déjeuner qui a eu lieu le 23 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-333 6. AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons affecte les dépenses suivantes au surplus accumulé :

02-13000-414 Contrat serv. & équip. Inform.	6 384 \$
02-19000-970 Dons et subventions – O.S.B.L.	22 000 \$
02-32000-525 Ent. Et Rép. – Véhicules voirie	10 500 \$
02-32000-631 Essence et huile – voirie	5 500 \$
02-32010-526 Ent. Mach., outil et équip.	4 370 \$
02-35500-649 Plaques de rue – signalisation	4 980 \$
02-59200-522 Ent. & rép. Bâtiment – CPE	3 640 \$
02-69000-521 Autres / Aménagement paysager	17 156 \$
Total :	74 530 \$

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la greffière-trésorière adjointe à effectuer les virements budgétaires suivants :

	Débit	Crédit
02-19000-141 Rémunération – Ent. Ménager	32 089 \$	
02-19000-200 Cot. Empl. – Ent. Ménager	6 324 \$	
02-70120-141 Rémun. - conciergerie		21 390 \$
02-70120-200 Cot. Empl. – Centre mult		5 040 \$
02-70192-141 Rémunération		10 699 \$
02-70192-200 Cot. Empl. – Ent. Ménager		1 284 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-11-334 7. PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipale prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

ATTENDU QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

2022-11-335 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 15.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier